

Mairie de Marnay -86160-



PROCES VERBAL DE
LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois

Le 6 juillet

Le Conseil municipal de la Commune de Marnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CHAPLAIN, Maire de Marnay.

Nombre de conseillers
en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

Date de la convocation : le 29 juin 2023

Étaient présents : CHAPLAIN Christian - DILLOT Jean-François – CARON Jérôme - PATRIER Loïc - BRUNET Pascal - Jessy RENNER - RICHARD Benoit - DAVID Yohann - COLLARD Charlène - PROT Marc - GEOFFROY Christèle

Absents excusés : LAVENAC Marie (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) - GIRAUD Guillaume (donne pouvoir à Jean-François DILLOT)

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : GEOFFROY Christèle

Convention de mise à disposition de Mme Fabienne De Carvalho

M. le Maire rappelle que depuis 2017, la commune de Smarves fait appel à la commune de Marnay pour assurer la préparation des repas nécessaires au bon fonctionnement du CLSH plus connu sous l'appellation « chantier de jeunes ».

Ainsi une convention de mise à disposition de Mme Fabienne DE CARVALHO, agent technique en charge de la restauration scolaire est conclue, moyennant le remboursement par la commune de Smarves à la commune de Marnay, du traitement chargé versé à l'intéressée pour les périodes concernées.

Il est proposé de reconduire ce dispositif pour le chantier jeune de juillet 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de convention de mise à disposition de Mme Fabienne De Carvalho, agent technique en charge de la restauration scolaire
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention

Tarif transports scolaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y aura une évolution tarifaire des transports scolaires sur les trois prochaines années scolaires.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver ses nouveaux tarifs, ne propose aucune modulation et que la navette d'école à école pour le RPI reste gratuite pour les familles.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du maire.

Tarifs périscolaires 2023/2024

M. le Maire propose au Conseil Municipal de d'appliquer de nouveaux tarifs pour la prochaine rentrée de 2022 selon tableau ci-dessous :

Garderie	Matin	1.10 €
	Soir	2.15 €
Restauration scolaire	Enfant	3.10 €
	Adulte	5.20 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour les nouveaux tarifs.

Questions diverses

- Réparation du muret face à la mairie
- Travaux de voirie : bicouche à Médelle et les Robertières
- Installation des nouveaux panneaux de signalisation sur la commune par les agents
- Chantier Jeune du 10 au 13 juillet (6 jeunes en tout)
- Fin d'année scolaire : spectacle le 23 juin au théâtre de verdure à Château Larcher et kermesse de l'école le 30 juin à Marnay
- La directrice de l'école recherche un service civique pour l'année prochaine (jeune de 16 à 23 ans)
- Adhésion au transport solidaire
- Déchetterie : le placo n'est plus accepté. Un algéco va être installé pour l'agent
- Travaux de peinture dans deux salles de l'école
- Recensement de la commune en 2024 : recherche de deux agents recenseurs.
-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H04